

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 06 avril 2023</b>	L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THELIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline,**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Messieurs. **ALBASI Maxime, ARANDA Francis, Monsieur PICCOLI Jacques, Madame VIGNEAU Céline,**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Monsieur **BOUQUET Thierry** représenté par Monsieur **REY Michel**,  
Monsieur **MUCHA Jean-Luc** représenté par Monsieur **LIOT Didier**,

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **ARONDEL Jean-Pierre** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier**,  
Monsieur **BIHOUEE Yann** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre**,  
Madame **GIRAUD Béatrice** procuration à Monsieur **GUÉRIN Gilbert**,  
Madame **GRIFFEILLE Martine** procuration à Monsieur **THELIOL Jean-Jacques**  
Madame **LAFON Nadine** procuration à Madame **GARGOWITSCH Sophie**,  
Monsieur **MOULY Jean-Pierre** procuration à Madame **STARCK Josiane**,  
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Madame **VIDAL Aline**,  
Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier**,

<b>Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie</b>	<b>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 8 Votants : 46</b>
--	--

**2023B-50-MP MARCHÉ D'ACHAT DE MATÉRIEL DE CONTRÔLE D'ACCÈS DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE – CHOIX DU PRESTATAIRE LOT 03**

Monsieur Jean-François SÉGALA, Vice-président, rappelle que le Conseil Communautaire a validé la mise en place de la Redevance Incitative par délibération n°2020E-139-STE du 10 décembre 2020.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a validé :

- Une autorisation de programme « Redevance Incitative » par délibération n°2021E-113-FIN en date du 09 décembre 2021,
- L'achat de matériel roulant et équipements associés pour la collecte des points d'apports volontaire en Redevance Incitative par délibération n°2022B-49-MP en date du 07 avril 2022,
- L'achat de matériel de pré collecte des recyclables et des ordures ménagères dans le cadre de la Redevance Incitative par délibération n°2022C-68-MP en date du 23 juin 2022,
- L'actualisation de la délibération n°2020E-139-STE du 10 décembre 2020 validant la mise en œuvre de la redevance incitative, par délibération n°2022C-73-STE du 23 juin 2022,
- Le choix du prestataire retenu pour le « Lot 01 - Contrôle d'accès sur colonnes de collecte des ordures ménagères et badges » du présent marché par délibération n°2023A-09-MP en date du 23 février 2023,
- Le choix du prestataire retenu pour le « Lot 02 - Logiciel dédié à la gestion de la redevance incitative » du présent marché par décision n°D2023-56-MP en date du 27 mars 2023.

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative, la collecte des déchets ménagers et assimilés en dehors de la déchetterie sera réalisée en point d'apport volontaire.

La Communauté de Commune doit installer des dispositifs de contrôle d'accès sur les colonnes ordures ménagères mais également un système de barrière et de contrôle d'accès par badge en déchetterie afin de réserver l'accès à ses usagers et de mieux identifier les professionnels.

De plus, afin d'assurer le suivi des redevables ainsi que leur facturation, le service doit s'équiper d'un logiciel dédié à la gestion de la Redevance Incitative.

Le marché estimé à 410 000 € HT est alloti de la manière suivante :

Lot n°	Désignation	Attribution	Estimation initiale
01	Contrôle d'accès sur colonnes de collecte des ordures ménagères et badges	Attribué par la délibération n°2023A-09-MP en date du 23 février 2023	<b>250 000 € HT</b> DPGF candidat retenu : 216 978,20 € HT
02	Logiciel dédié à la gestion de la redevance incitative	Attribué par la décision n°D2023-56-MP en date du 27 mars 2023	<b>75 000 € HT</b> DPGF candidat retenu : 93 850 € HT
03	Contrôle d'accès en déchetterie	Non attribué	<b>85 000 € HT</b>

Un appel d'offres ouvert alloti pour le lot n°3 a été lancé le 14 décembre 2022 jusqu'au 25 janvier 2023 avec publication sur le BOAMP, le JOUE, sur notre profil acheteur et sur notre site internet. Il est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique. L'accord-cadre à bons de commande avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

La durée du marché est de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) dûment convoquée s'est réunie le 20 mars 2023 à 14h00 pour analyser et déterminer les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères annoncés dans le règlement de consultation, pour le lot n°3 « Contrôle d'accès en déchetterie ».

Il en résulte, au vu du rapport d'analyse des offres présenté à la CAO que l'entreprise suivante est retenue :

- Lot 03 : TRADIM S.A.S. – 17 rue du Delta – 75009 PARIS - France

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du candidat s'élève à 64 700 € HT (77 640 € TTC).

**AR Prefecture**

047-200068930-20230406-2023B\_50\_MP-DE  
Reçu le 13/04/2023

L'assemblée doit autoriser Monsieur le Président à signer le marché du candidat retenu pour le lot n°3.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

1°) – Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces contractuelles du marché relatif à la fourniture, la pose et la mise en service de dispositifs de contrôle d'accès en déchetterie dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative avec les entreprises suivantes :

Lot n°	Désignation	Entreprises retenues
03	Contrôle d'accès en déchetterie	TRADIM S.A.S. avec un maximum de 106 250 € HT sur la durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification.

2°) - Précise que les crédits afférents à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2023 et suivants pour la période correspondante ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 13 avril 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 13 avril 2023